



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 24 (a) de l'ordre du jour provisoire *

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 64/216 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière prie le Secrétaire général de soumettre un rapport sur la « Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) », décrivant de manière détaillée la réponse du système des Nations Unies au thème « Plein-emploi et travail décent pour tous ». Le rapport passe en revue les progrès actuels, en mettant en exergue le programme d'action du système des Nations Unies pour la deuxième Décennie. Il présente les initiatives et activités entreprises par des organismes compétents du système en réponse au programme d'action, et se conclut par une série de recommandations.

* A/65/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport décrit de manière détaillée la réponse du système des Nations Unies au thème « Plein-emploi et travail décent pour tous », un thème de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017). Il passe en revue les progrès réalisés ces deux dernières années, et souligne les activités et initiatives de collaboration menées par plusieurs entités pour mettre en œuvre le programme d'action de la deuxième Décennie à l'échelle du système, et renforcer la cohérence et la coordination du système des Nations Unies à cet égard. Les informations figurant dans le rapport reposent sur les contributions des divers organes du système. Le rapport se conclut par une série de recommandations soumises à l'examen de l'Assemblée générale.

II. Plein-emploi, travail décent et pauvreté

2. Le choix du thème « Plein-emploi et travail décent pour tous » pour la deuxième Décennie souligne que la pauvreté est reconnue comme un phénomène pluridimensionnel complexe dépassant la simple insuffisance des revenus. Il est question ici de multiples privations auxquelles les pauvres et les plus vulnérables font face sur le plan de l'emploi, de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes, et de l'exclusion sociale. La promotion du plein-emploi et de l'emploi productif en tant que l'un des trois piliers du développement social, sans oublier l'élimination de la pauvreté et l'intégration sociale, a été définie par le Sommet mondial pour le développement social de 1995.

3. Le Sommet mondial de 2005 a fait ressortir davantage encore les liens entre l'élimination de la pauvreté, l'emploi et le travail décent, en plaçant le plein-emploi, l'emploi productif et le travail décent pour tous en tête du programme des Nations Unies pour le développement. Le sommet a permis de constater un consensus général sur le fait que l'emploi et le travail décent doivent être au cœur des politiques économiques et sociales visant à réaliser le premier objectif du Millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. L'inclusion d'une nouvelle cible axée sur l'emploi dans le cadre de cet objectif est une preuve supplémentaire de la place centrale du plein-emploi et du travail décent en guise de solution efficace et durable sur la voie de la réduction de la pauvreté.

4. En 2006, le Conseil économique et social a traité de la question du plein-emploi et du travail décent pour tous et adopté la déclaration ministérielle, rappelant le rôle central de l'emploi et du travail décent pour l'élimination de la pauvreté et le développement. Le Conseil a également insisté sur la nécessaire intégration de ces objectifs dans les stratégies nationales et internationales pertinentes de développement et d'élimination de la pauvreté aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

5. Alors qu'il ne reste que cinq années pour concrétiser les objectifs de 2015, la réduction de la pauvreté est un défi majeur rendu d'autant plus difficile par les crises internationales (denrées alimentaires, énergie et finances). Même avant les crises, malgré une croissance économique relativement élevée dans de nombreux pays, le peu de progrès réalisés dans la création d'emplois productifs et décents a engendré un phénomène qualifié de « croissance sans emplois ». Une croissance discrète de l'emploi et une productivité agricole en phase de stagnation dans de

nombreuses zones rurales sont deux raisons majeures expliquant la persistance de la pauvreté et la recrudescence du nombre de travailleurs pauvres.

6. La crise économique et financière internationale actuelle s'est muée en une crise mondiale de l'emploi poussant le chômage à des taux sensiblement plus élevés, au détriment des pauvres et des plus vulnérables. En 2008, quelque 633 millions de travailleurs – soit 21,2 pour cent de la population active mondiale – vivaient avec leurs familles avec moins de 1,25 \$ par jour; en 2009, à ce nombre viennent s'ajouter 215 millions de travailleurs, dont 100 millions en Asie du Sud et 28 millions en Afrique subsaharienne¹. Cela suggère donc que jusqu'à 7 pour cent de travailleurs supplémentaires risquaient de basculer dans la pauvreté entre 2008 et 2009. Bien que certains signes de reprise soient perceptibles dans quelques grandes économies émergentes, la crise mondiale est loin d'être terminée pour les plus vulnérables. Les taux de chômage et de travail précaire restent élevés. Les revenus des foyers pauvres dans les zones urbaines et rurales subissent les conséquences de la baisse des salaires et des rémunérations, de l'augmentation du travail informel, de l'inversion des flux migratoires et d'une instabilité des prix des denrées alimentaires et du carburant. Les analyses tablent sur une prolongation de la période de chômage, les enseignements des crises financières passées démontrant que l'emploi tend à se redresser quelques années après la reprise de la production.

7. La diminution des opportunités d'emploi et de revenus a entraîné un fléchissement des modestes progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté. Elle menace de mettre à mal les perspectives de réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, en ce compris les objectifs du Millénaire, et remet en question la viabilité d'une réduction mondiale de la pauvreté. Compte tenu de cette réalité, il convient de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de développement plus flexibles, axées tant sur le bien-être des pauvres que sur le renforcement des capacités de production et la création d'opportunités d'emploi pour la majorité de la population active. Une protection sociale universelle ainsi que des politiques et des programmes de renforcement de l'emploi, sont des éléments clés. Les crises exigent des politiques pragmatiques permettant de trouver un juste milieu entre l'indispensable viabilité fiscale et le redressement de l'emploi.

8. Au vu de la persistance des crises, des méthodes de stabilisation prolongée sont envisagées afin d'éradiquer le chômage et de contribuer à l'objectif du plein-emploi et notamment des politiques macroéconomiques axées sur le développement, et une réforme du système financier et monétaire international sont primordiales et comptent parmi ces méthodes. En 2008, le président de l'Assemblée générale a lancé une initiative majeure visant à mettre sur pied une Commission d'experts sur les réformes du système monétaire et financier international. Dans ses recommandations, la Commission a reconnu qu'il était nécessaire de protéger les moyens d'existence de la population, et son rapport a éclairé les débats de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue en juin 2009.

9. Au rang de ses principales recommandations, la Conférence a insisté sur l'importance de passer d'un cadre politique macro-économique, se limitant à la maîtrise de l'inflation et des déficits budgétaires, à un cadre visant le plein-emploi et le travail décent. La Conférence a également souligné la nécessité d'un espace

¹ OIT, *Tendances mondiales de l'emploi*, janvier 2010.

fiscal et politique amélioré, afin de permettre aux pays de faire face aux impacts humains et sociaux des crises, et de proposer une protection sociale. Tant la Commission que la Conférence ont mis en évidence le rôle charnière que les Nations Unies doivent jouer à cet égard, plus précisément en assurant la surveillance et la coordination de l'architecture financière mondiale de manière à soutenir la stabilité économique et sociale, et en apportant une assistance technique aux gouvernements dans le cadre de la coordination de la politique macro-économique et de développement. Un système des Nations Unies renforcé et plus cohérent a été jugé indispensable pour faire face aux crises.

III. Une cohérence accrue du système des Nations Unies : une approche à l'échelle du système

10. Ces deux dernières années, des initiatives ont visé à renforcer la cohérence et les synergies politiques ainsi que les collaborations en regroupant les capacités et compétences respectives du système des Nations Unies pour contribuer aux efforts nationaux de promotion de l'emploi et du travail décent aux fins de l'élimination de la pauvreté.

11. Comme demandé dans la résolution 63/230 de l'Assemblée Générale, le Secrétaire général a désigné le sous-secrétaire général aux affaires économiques et sociales comme point de contact chargé de coordonner la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017).

12. En collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies a soumis à la dix-septième session du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, tenue en février 2009, une proposition visant à mettre sur pied un programme d'action cohérent et coordonné à l'échelle du système ambitionnant d'éliminer la pauvreté et ciblant l'emploi et le travail décent. Il a été suggéré qu'en sa qualité de principal organe de coordination à l'échelle du système en matière de programmes, le Comité en question crée un petit groupe d'agences limité dans le temps pour faciliter ce processus. Les manifestations d'intérêt massives de nombreuses agences ont incité au total 21 entités des Nations Unies (agences, fonds, programmes et commissions régionales), codirigées par le DAES et l'OIT, à élaborer un projet de programme d'action à l'échelle du système pour éliminer la pauvreté. À l'occasion de la séance qu'il a tenue en octobre 2009, le Comité a passé en revue et avalisé le programme d'action proposé.

13. Le programme d'action à l'échelle du système vise essentiellement à renforcer la cohérence des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'emploi et du travail décent aux fins de l'élimination de la pauvreté, dans le contexte des crises économiques et financières internationales actuelles². Il repose sur des activités susceptibles de s'avérer très bénéfiques à travers des synergies. Le cadre et la plate-forme développés dans le cadre de la *panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de*

² Le Programme d'action peut être consulté à l'adresse suivante : www.un.org/esa/socdev/social/poverty/2nddecade.html.

travail décent, approuvés par le Conseil et dont l'utilisation est promue dans la résolution 2007/2 de l'ECOSOC sur « Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous », se sont avérés être un point de départ majeur pour une plus grande cohérence des politiques. Ladite panoplie entend améliorer l'impact du système des Nations Unies sur l'emploi et le travail décent pour contribuer à l'instauration d'une approche cohérente à l'échelle du système à l'égard de la réduction de la pauvreté, du développement et de la promotion de l'emploi.

14. Dans le cadre du suivi accordé au mandat donné par la résolution 63/230 de l'Assemblée générale et de l'articulation de la réponse du système des Nations Unies au thème de la deuxième Décennie, il a été tenu compte de la crise actuelle et de ses répercussions. Deux des initiatives communes lancées en 2009 par le CCS pour répondre à la crise, avec en toile de fond la crise financière et économique internationales, ont trait aux opportunités d'emploi et de travail décent : le Pacte mondial pour l'emploi et la protection sociale minimale. Le groupe de concertation entend assurer la liaison avec les agences respectives en charge de ces deux initiatives de manière à éviter tout chevauchement des travaux, à chercher à obtenir des contributions pour les travaux du groupe et à encourager un soutien mutuel.

15. Afin de renforcer la cohésion et la coordination du système des Nations Unies, le programme d'action couvre quatre types d'activités conjointes : la promotion d'une plus grande sensibilisation à l'emploi et au travail décent en tant que stratégie de développement efficace en vue de l'élimination de la pauvreté; le renforcement des capacités (formation, développement des compétences et partage des connaissances); le partage des bonnes pratiques en matière de promotion de l'emploi et du travail décent au niveau national et international; et la fourniture d'une assistance pour l'intégration du travail décent dans les programmes et politiques nationaux et internationaux en vue de l'élimination de la pauvreté.

16. Le programme d'action accorde une importante toute particulière à la création d'emplois, dont l'emploi des jeunes; à la protection sociale, en particulier dans le cas des pauvres et d'autres groupes vulnérables; aux normes et droits sur le lieu de travail; et à l'impact de la crise internationale sur l'emploi. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités, le système des Nations Unies envisage de collaborer étroitement avec les États Membres, les organisations non gouvernementales, la société civile et d'autres intervenants pertinents pour contribuer aux efforts nationaux en vue de l'élimination de la pauvreté.

IV. Programme d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) : activités et initiatives collaboratives

17. Les diverses agences, fonds, programmes et commissions régionales du système des Nations Unies ont respecté les objectifs du programme d'action pour la deuxième Décennie des Nations Unies en vue de l'élimination de la pauvreté (2008-2017) dans le cadre de la définition d'activités sélectives et d'initiatives de collaboration visant à réaliser l'objectif du plein-emploi et du travail décent pour

tous. Les activités décrites ci-dessous s'appuient sur les contributions que les organisations en question ont fait parvenir.

A. Sensibiliser davantage à l'emploi et au travail décent en tant que stratégie de développement efficace aux fins de l'élimination de la pauvreté

18. Le programme d'action cherche entre autres à obtenir l'engagement des États Membres et d'autres acteurs clés à promouvoir le plein-emploi et le travail décent pour l'élimination de la pauvreté, en particulier en créant de l'emploi pour les groupes défavorisés, en construisant un partenariat pour la deuxième Décennie, et en assurant la promotion du Pacte mondial pour l'emploi et de l'initiative d'une protection sociale minimale.

19. Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, l'OIT s'attache à faire progresser les opportunités offertes aux hommes et aux femmes de décrocher un travail productif et décent, dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine. Les programmes par pays pour un travail décent sont le principal canal par lequel l'aide de l'OIT est apportée aux pays. Ils entendent promouvoir le travail décent en tant qu'élément clé des stratégies nationales de développement et organiser les connaissances, les instruments, la mobilisation et la coopération de l'OIT au service de ses constituants tripartites dans un cadre fondé sur les résultats de manière à faire progresser l'agenda du travail décent.

20. L'OIT a joué un rôle majeur dans l'établissement et la promotion du Pacte mondial pour l'emploi, adopté lors de la Conférence mondiale du travail en juin 2009 et avalisé par le CCS, l'ECOSOC et, plus récemment, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le Pacte est un cadre de partenariat mondial destiné à aider les pauvres et les vulnérables en accélérant la création d'emplois, la promotion d'une initiative durable, le développement de systèmes de protection sociale et le renforcement des normes du travail ainsi que le dialogue social. Il propose une panoplie de mesures de réponse à la crise, conçues autour de l'agenda pour un travail décent, visant à réduire le délai entre la reprise de la production et le redressement des opportunités de travail décent. Il s'agit aussi de l'une des neuf initiatives de réponse à la crise du CCS. L'OIT est la principale agence, les initiatives pour la mise en œuvre des objectifs du Pacte étant développées en collaboration avec d'autres organismes coopérants.

21. L'OIT a également travaillé de concert avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), menant conjointement l'initiative de protection sociale minimale du CCS. Les deux agences ont récemment publié un « Manuel et cadre stratégique pour les opérations conjointes des Nations Unies au niveau national », proposant des stratégies politiques et des outils visant à garantir un accès minimal aux services, en ce compris la santé et l'éducation ainsi qu'une sécurité des revenus pour tous. Les connaissances et réalisations sont partagées entre les pays en s'inspirant d'une série de méthodologies dont l'apprentissage sud-sud, la formation triangulaire ainsi que l'apprentissage en ligne et à distance.

22. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a également joué un rôle décisif dans la promotion du travail décent en guise de

stratégie d'élimination de la pauvreté. L'emploi rural compte parmi les objectifs stratégiques de la FAO, qui entend fournir un environnement propice aux marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural. Les préoccupations relatives à l'emploi rural décent sont également directement liées à des objectifs stratégiques tels que « l'amélioration de la sécurité alimentaire et une meilleure alimentation » et « l'équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales ». *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (2010)* se concentrera donc sur l'équité hommes-femmes et l'agriculture, et traitera des inégalités entre hommes et femmes sur les marchés du travail ruraux. Elle examinera en outre les conditions du travail décent dans les zones rurales en réfléchissant à des caractéristiques qualitatives de l'emploi rural telles que la santé et la sécurité au travail ainsi que la protection sociale.

23. La FAO a participé activement aux activités de sensibilisation liées à un travail décent, en particulier dans le contexte de l'abolition du travail des enfants dans le secteur de l'agriculture ainsi que de l'égalité entre les sexes et de l'emploi rural. Elle s'est engagée à travailler avec l'OIT pour améliorer et diversifier les moyens d'existence de la population rurale pauvre, tant les hommes que les femmes, et à élargir les opportunités de travail décent et de plein-emploi dans les zones rurales. Les deux organismes collaborent également dans le cadre du Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture, organisant des ateliers communs et des événements annuels pour la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants.

24. Le PNUD reconnaît que l'emploi est la variable intermédiaire entre la croissance et la réduction de la pauvreté, et qu'elle est au cœur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Plan stratégique du PNUD mandate sa contribution au Pacte mondial pour l'emploi mené par l'OIT. À l'instar de cette dernière, le PNUD met l'accent sur la création d'emplois à travers le développement d'un secteur privé durable; des réformes macroéconomiques et des politiques sectorielles pour promouvoir une croissance fondée sur l'emploi; des initiatives de développement de l'esprit d'entreprise afin de promouvoir l'emploi indépendant et la création de petites entreprises; des initiatives de renforcement des capacités pour promouvoir l'investissement et la compétitivité dans des secteurs ayant un potentiel de croissance de l'emploi; des initiatives d'appui financier afin d'encourager les investissements et l'augmentation des emplois dans les micro-entreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises; des initiatives de formation et d'enseignement technique; ainsi que des programmes de création d'emplois temporaires et de garantie de l'emploi.

25. Conformément aux exigences du Pacte mondial pour l'emploi, les efforts analytiques du PNUD se concentreront sur six thèmes. Premièrement, la promotion des emplois verts qui permet de tirer le meilleur parti possible de l'effet des investissements dans la protection et la réhabilitation de l'environnement avec la création d'emplois et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement; deuxièmement, la compréhension des répercussions de mesures politiques spécifiques sur la création d'emplois, dont les programmes de microcrédit; troisièmement, l'analyse conjointe avec l'OIT des liens entre les réformes du contexte commercial et le passage à un secteur formel; enfin, la promotion des meilleures pratiques politiques qui renforcent la compétitivité des petites et moyennes entreprises et des secteurs économiques ayant un potentiel de croissance

de l'emploi; et enfin l'identification d'opportunités d'investissements durables du secteur privé qui augmentent les possibilités d'emploi pour la population pauvre.

26. Dans le cadre de l'aide qu'elle apporte aux activités des pays les moins avancés, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a également mis l'accent sur le fait que le travail décent dans les secteurs productifs est un élément clé pour faire sortir les gens de la pauvreté. La troisième Conférence des ministres de l'industrie et du commerce des pays les moins avancés, tenue à Vienne en décembre 2009, s'est penchée sur l'impact de la crise économique internationale pour les pays les moins avancés et ses répercussions à court et moyen terme. La Déclaration ministérielle et le Plan d'action avalisés par l'Assemblée générale seront mis en œuvre par le biais de la stratégie politique et de projets de recherche. Ces activités cibleront des domaines prioritaires pour lesquels les possibilités de création d'emplois sont primordiales : agro-industries; innovation et transfert technologique; développement du secteur privé, y compris la responsabilité sociale des entreprises et le travail décent; et l'espace politique, la gouvernance et le renforcement des institutions.

27. Grâce à sa mobilisation et aux activités qu'elle poursuit en matière de responsabilité sociale des entreprises en tant que membre de l'Initiative relative au Pacte mondial, l'ONUDI promeut des avantages procurés par l'intégration du travail décent dans une stratégie de renforcement de la productivité et de la compétitivité dans les économies en développement. Ainsi, en 2009, son bureau au Vietnam a mis au point une initiative visant à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises parmi les PME vietnamiennes, afin de renforcer les liens avec des chaînes logistiques internationales dans une production durable.

28. Le cadre de la Banque mondiale destiné à réduire durablement la pauvreté insiste sur la nécessité de promouvoir la création d'un plus grand nombre d'emplois, et de meilleure qualité, étant donné que la main-d'œuvre est le principal atout des pauvres. Son cadre conceptuel, baptisé « MILES », regroupe cinq séries de politiques : la macroéconomie; le climat d'investissement et les infrastructures; la réglementation du marché du travail et les institutions; l'éducation et le développement des compétences; et la protection sociale. La Banque mondiale contribue à sensibiliser davantage au travail décent en réalisant des études destinées à faciliter l'implémentation du cadre MILES ainsi qu'à travers la publication de livres, de documents de discussion sur la protection sociale, d'abécédaires sur la politique de l'emploi, ainsi que d'un site web sur la main-d'œuvre et la protection sociale et un blogue portant sur la protection sociale.

29. Au sein du Secrétariat des Nations Unies, le DAES est chargé de promouvoir et soutenir la coopération internationale de manière à faire progresser le programme de l'ONU pour le développement, en particulier l'élimination de la pauvreté. Au rang de ses principales activités, citons entre autres un soutien politique et normatif aux processus intergouvernementaux dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux et la réalisation d'analyses et de recherches sur des défis majeurs du développement et sur des options politiques, à savoir l'élimination de la pauvreté, ainsi que des activités opérationnelles.

30. En apportant son soutien au processus intergouvernemental, le Département s'est impliqué dans des activités visant à rehausser la visibilité du rôle critique du plein-emploi et du travail décent pour tous dans le cadre de l'élimination de la pauvreté. Plus spécifiquement, la Commission du développement social a axé son

cycle biennal 2007-2008 sur le thème prioritaire « Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous », en tenant compte de sa relation avec l'élimination de la pauvreté et l'intégration sociale. Elle a organisé des débats au sein de groupes de haut niveau sur le thème prioritaire et également sur le thème suivant : « Plein-emploi et travail décent : intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes ». Pour éclairer ces débats intergouvernementaux, le Département a élaboré des rapports de fond et réuni des groupes d'experts ainsi que le Forum pour la coopération en matière de développement autour du thème de l'emploi et du travail décent.

31. En 2009-2010, la Commission a traité de l'impact des crises internationales sur l'emploi et le développement social, des réponses politiques pour l'emploi ainsi que des répercussions sociales des crises financières et économiques, en ce compris sa dimension relative à l'équité hommes-femmes. Lors de ses sessions décisionnelles et d'évaluation de 2011 et 2012, la Commission débattera de « l'élimination de la pauvreté », en tenant compte de sa corrélation avec le plein-emploi et le travail décent pour tous et l'intégration sociale.

32. La publication phare du Département, le *Rapport sur la situation sociale dans le monde 2010 : repenser la pauvreté*, est également un point essentiel de ses initiatives de promotion du plein-emploi et de l'emploi décent en guise d'outil d'élimination de la pauvreté. Le rapport analyse des tendances mondiales, régionales et propres à certains pays en matière de pauvreté, et se penche sur des questions de mesure de la pauvreté, dans l'intention de permettre une meilleure compréhension des aspects multidimensionnels complexes de la pauvreté. Il recommande le réexamen des approches politiques qui ont marqué les discours sur la croissance et la pauvreté à ce jour. Le rapport considère la contribution d'approches fondées sur la croissance et les inégalités pour réduire la pauvreté, dont les politiques macroéconomiques, du marché du travail et d'autres politiques sociales. Il appelle par ailleurs à la promotion d'un développement sans laissés pour compte profitant à l'ensemble de la population pauvre.

33. La publication *Situation et perspectives de l'économie mondiale* est le fruit d'une collaboration entre le DAES, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les cinq commissions régionales; elle a joué un rôle majeur dans les efforts du Département en faveur de la promotion du plein-emploi et du travail décent comme éléments centraux de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. Plus précisément, le rapport *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2010* traite du rapport entre la hausse de la précarité de l'emploi et la pauvreté, ainsi que de la nécessité de veiller à une meilleure coordination de la politique macroéconomique pour promouvoir une stabilisation à long terme, ce qui pourrait contribuer à l'objectif du plein-emploi. En tant qu'organe convocateur du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Département a récemment engagé le processus d'aide au renforcement des capacités macroéconomiques des États Membres.

34. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) soutient également la promotion de l'agenda pour un travail décent et entreprend des études et analyses sur l'évolution des marchés du travail dans les Caraïbes et en Amérique latine, ainsi que sur les besoins permettant de contribuer plus efficacement à la réduction de la pauvreté dans la région. Les publications phares de la Commission, à savoir *Economic Survey on the Economies of Latin America and*

Caribbean et Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean, traitent de l'évolution des emplois et des salaires, et analysent l'impact de la croissance économique sur le marché du travail.

35. De plus, *Social Panorama of Latin America*, une autre publication de la CEPALC, consacre régulièrement certains chapitres à des questions liées au marché du travail, en mettant en exergue le lien de ce dernier avec la réduction de la pauvreté. Le rapport de 2008 analysait la contribution de la croissance de l'emploi, des revenus du travail et des facteurs démographiques à la réduction de la pauvreté enregistrée dans la région avant l'éclatement de la crise économique et financière.

B. Renforcement des capacités à travers la formation, le développement des compétences et le partage des connaissances

36. S'il entend veiller à ce que les activités du système des Nations Unies contribuent à l'intégration du travail décent en vue de l'élimination de la pauvreté dans les politiques et programmes nationaux et internationaux, le Programme d'action cherche également à renforcer les capacités des pays dans ce domaine et à promouvoir des politiques sectorielles, nationales et internationale considérant le travail décent comme une solution à l'éradication de la pauvreté.

37. La FAO a participé activement à plusieurs activités de renforcement des capacités sur le travail décent, par le biais de divers programmes et partenariats. En 2007 et 2008, une autoévaluation des dimensions de l'emploi dans les travaux de la FAO a été réalisée en recourant à la *panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent* à l'échelle du système des Nations Unies. Sur la base des résultats de cette autoévaluation, la FAO a élaboré une stratégie concernant l'emploi rural de manière à intégrer l'emploi rural décent dans l'organisation et lui permettre d'aider les pays membres à concevoir et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes efficaces afin de promouvoir l'emploi rural décent.

38. La FAO a également contribué à de nombreux programmes communs des Nations Unies sur l'emploi, visant entre autres à renforcer l'aptitude au travail et l'esprit d'entreprise dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. La promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural a été essentiellement assurée à travers l'approche consistant à renforcer les compétences des écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie pour les jeunes. Au cours de ces dernières années, cette formation a été encouragée dans 17 pays, quelque 25 000 jeunes sortant diplômés de ces écoles.

39. L'OIT s'est efforcée de renforcer la capacité nationale des pays à recueillir des statistiques en matière d'emploi et de main-d'œuvre; elle a par ailleurs adopté une approche exhaustive au niveau de la compilation de définitions détaillées des indicateurs du travail décent, en plus de profils nationaux sur le travail décent. Des rapports approfondis ont été élaborés pour 10 pays. L'organisation apporte également une assistance technique à certains pays pour améliorer la collecte de données et ainsi rendre compte de la cible 1 (B) des objectifs du Millénaire : « Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ».

40. Le Centre International de formation de l'OIT à Turin (Italie) a lui aussi contribué au renforcement des capacités institutionnelles des composantes et des partenaires de l'OIT à travers la formation et la promotion de l'échange des connaissances. Par ailleurs, le Centre a facilité la traduction des connaissances de l'OIT en outils et processus d'apprentissage, ainsi que la diffusion de ses normes, principes et politiques auprès d'un large public international. Les activités de formation ont couvert un large éventail de sujets ayant trait à l'agenda pour un travail décent et au renforcement des capacités en vue d'un développement économique et social. Plus de 900 activités de formation et d'apprentissage ont été mises en place, celles-ci regroupant 24 000 participants issus de 190 pays, en ce compris des membres du personnel de l'OIT et de l'ONU. Plus de 25 pour cent étaient des représentants d'organismes de défense des employeurs ou des salariés et environ 43 pour cent étaient des femmes.

41. De plus, l'OIT a répondu à un grand nombre de demandes de soutien des pays pour la mise en place et l'amélioration des analyses du marché du travail et du développement de politiques nationales en matière d'emploi. Des progrès ont particulièrement été notés au niveau de l'aide apportée à l'Afrique afin qu'elle se concentre sur ses priorités. Le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, Madagascar, le Niger, le Nigeria, la République-Unie de Tanzanie et le Togo ont élaboré des politiques nationales sur l'emploi, avalisées par les partenaires sociaux, reprenant des éléments de l'agenda global pour l'emploi et se sont tournés vers la planification de l'action. D'autres régions ont fait des enjambées qui reflètent la force comparative de la présence de l'OIT en Asie, en Europe orientale et en Amérique latine.

42. Qui plus est, l'OIT a également développé des outils d'évaluation de l'impact sur l'emploi et encouragé l'évaluation du potentiel d'emploi dans les investissements consentis pour les infrastructures publiques. L'organisation apporte une assistance technique pour la conception, la surveillance et l'évaluation de l'impact des éléments des programmes d'investissement public liés à l'infrastructure; elle organise en outre des cours ouverts pour les représentants gouvernementaux et les partenaires sociaux au Centre de Turin.

43. Le PNUD a engagé des initiatives de renforcement des capacités aux fins de la promotion des investissements et de la compétitivité dans des secteurs recelant un potentiel de croissance de l'emploi. Ces initiatives représentent la part la plus importante des programmes de développement du secteur privé et de l'emploi de l'organisme. Elles englobent des mesures de soutien du renforcement des agences de développement économique locales et régionales, des centres de services aux entreprises, et une panoplie croissante d'interventions sur les éléments constitutifs de la chaîne des valeurs afin de renforcer les capacités des petits producteurs, de les mettre en relation avec de nouveaux marchés et de traiter des contraintes politiques, institutionnelles ou autres.

44. Parmi les programmes nationaux du PNUD, citons : la mise en relation de petites et moyennes entreprises du secteur du textile et des vêtements avec des fabricants et des marques internationales en Turquie; une assistance pour la mise à niveau de la production et des normes dans le secteur de l'habillement au sein de la République démocratique populaire lao; ainsi qu'un soutien aux petits agriculteurs et aux chaînes de valeur agricoles dans plusieurs pays.

45. Le PNUD dispose également de programmes visant à faciliter la restructuration du marché du travail par le biais de l'enseignement technique et de la formation, et ciblant trois domaines principaux : la diffusion directe de la formation professionnelle; l'intégration de la main-d'œuvre (en aidant des groupes exclus tels que les jeunes, les femmes, les chômeurs à long terme, les minorités ethniques, les personnes handicapées et les anciens combattants à acquérir des compétences et à accéder à de nouvelles opportunités d'emplois); et le renforcement des capacités pour des institutions du marché du travail telles que les ministères responsables, les services publics de l'emploi et les centres de formation professionnelle. Par exemple, le bureau du PNUD au Kosovo a initié un programme de formation axé sur les entreprises et les institutions combinant l'apprentissage de compétences de base améliorant l'employabilité et une formation en entreprise afin d'offrir des compétences professionnelles spécifiques à de jeunes chercheurs d'emploi non qualifiés. En 2008, 526 jeunes ont profité de ce programme. Il y a d'autres exemples de projets de ce type : des programmes de formation et d'enseignement technique pour les femmes en Jordanie, les enfants des rues au Kirghizstan ainsi que les utilisateurs de drogues injectables et les victimes du VIH en Pologne; et l'établissement de centres de ressources pour l'emploi des jeunes dans la République arabe syrienne.

46. Dans le cadre de son créneau urbain, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) s'est également efforcé de développer les capacités locales pour atteindre le plein-emploi. En 2009, plus de 600 jeunes ont profité de formations dans le domaine de la construction et des technologies de construction à faible coût en vertu de l'Initiative eau et assainissement dans la région du lac Victoria d'ONU-HABITAT. Cette initiative a aidé des groupes de jeunes à devenir de petits gestionnaires des infrastructures d'eau et d'assainissement; par ailleurs, la formation entend permettre aux jeunes de tirer un maximum de revenus et d'élargir les opportunités d'emploi dans le secteur des petites entreprises.

47. ONU-HABITAT et l'ONUDI ont lancé un projet destiné à promouvoir la création de revenus et l'amélioration de l'emploi rural en Ouganda et dans la République-Unie de Tanzanie dans le cadre de programmes de liaison entre le milieu urbain et le milieu rural. Le projet vise essentiellement à renforcer les capacités des groupes vulnérables à participer à l'emploi et au processus de création de revenus, et à favoriser un développement urbain et rural intégré grâce aux liens existant entre les zones urbaines et rurales au niveau de la production et des marchés.

48. En s'intéressant aux entreprises industrielles, l'ONUDI a développé son programme intitulé « Responsible Entrepreneurs Achievement Programme » afin de renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises à instaurer des approches de gestion et des méthodes de fonctionnement fondées sur la responsabilité sociale des entreprises, en harmonisant les aspects économiques, sociaux et environnementaux des entreprises. En décembre 2009, une formation a été organisée à l'intention des conseillers commerciaux de diverses régions.

49. L'ONUDI continue à collaborer avec d'autres agences pour renforcer les capacités en matière de responsabilité sociale des entreprises dans le secteur privé, dont celles des PME. Le travail décent est un élément central de ces programmes. Le Programme de l'ONUDI de promotion de l'esprit d'entreprise enseigne des

compétences en gestion d'entreprise aux enfants du secondaire et dans les instituts de formation professionnelle tant en zone urbaine que rurale et ce, en Mozambique, Namibie, au Timor oriental et en Ouganda, en mettant à disposition des jeunes des outils pratiques pour les opportunités économiques, en ce compris l'emploi.

50. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) apporte une assistance technique aux pays dans le cadre de la promotion du tourisme en guise de catalyseur du développement socio-économique et pour créer des emplois et un travail décent, en particulier pour les groupes défavorisés. Elle s'attaque au développement des ressources humaines dans le secteur du tourisme en élaborant des stratégies et en organisant des formations. Le développement des ressources humaines et la création d'emplois sont par ailleurs explicitement mentionnés dans les plans directeurs du tourisme, la législation sur le tourisme et les plans de gestion des destinations que l'OMT contribue à élaborer. La contribution du tourisme au développement économique local est prise en compte dans des projets axés sur le développement du tourisme en faveur des pauvres. S'agissant des projets exécutés au niveau local, l'organisation fait participer le gouvernement local et assure la liaison avec les associations locales de travailleurs ainsi que les organismes locaux de défense des employeurs. Une collaboration multipartite est établie pour de nombreux projets afin que le secteur du tourisme soit une source de travail pour les plus pauvres.

51. La Banque mondiale a fait du renforcement des capacités une priorité majeure, et ce, dans plusieurs domaines. Son principal cours sur le marché du travail intitulé « Jobs for a globalizing world: Labour market policy » permet d'apprendre comment l'emploi évolue dans notre environnement actuel de mondialisation en rapide mutation. Le cours commun entre l'OIT et la Banque mondiale intitulé « Coping with the global job crisis in South East Europe » a permis de mieux appréhender le rôle des politiques et des institutions, ainsi que leurs interactions, de manière à déterminer les performances du marché du travail et l'inclusion sociale en Europe du Sud-Est dans le contexte de la crise internationale de l'emploi. Le prochain cours intitulé « Promoting job quality and productive employment in the Middle East and North Africa », entend faciliter l'adoption de politiques plus efficaces et inclusives sur le marché du travail et l'emploi tenant compte de l'évolution des réalités du marché de l'emploi dans la région.

52. En Amérique latine et aux Caraïbes, la CEPALC joue un rôle majeur dans l'amélioration des sources fondamentales d'analyse des marchés de l'emploi et du travail décent, et plus particulièrement les enquêtes nationales auprès des ménages. La CEPALC a préparé un manuel sur l'ajout de modules sur le vieillissement dans les sondages d'opinion dans lequel il est proposé de collecter des données sur la sécurité sociale, l'emploi et la pauvreté du troisième âge. La CEPALC a également mené des études sur les effets des accords commerciaux, en particulier le Traité de libre échange entre les Etats-Unis, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine pour l'emploi et la pauvreté. Pour influencer positivement la création d'emplois, les accords doivent être assortis de politiques macroéconomiques et sur l'emploi pertinentes axées sur la promotion de la croissance économique, de l'emploi et de la formation du capital humain.

C. Partager les meilleures pratiques liées à la promotion de l'emploi et du travail décent aux niveaux national et international

53. L'échange de bonnes pratiques liées à la promotion de l'emploi et du travail décent facilite l'identification des domaines dans lesquels une collaboration à l'échelle du système serait susceptible de procurer des bénéfices accrus non négligeables au niveau de l'élimination de la pauvreté. Le programme d'action entend développer les activités du système des Nations Unies en matière d'emploi et de travail décent aux fins de l'élimination de la pauvreté grâce au partage d'expériences, de programmes de formation et de bonnes pratiques liées au quatre piliers du travail décent, ainsi qu'à travers l'échange de données sexospécifiques. Une attention particulière est accordée aux jeunes et à d'autres segments vulnérables de la population active ainsi qu'à des questions spécifiques auxquelles sont confrontés les travailleurs informels et ruraux.

54. La FAO dispose d'une base de données innovante sur les sources de revenus qui compte actuellement 32 études couvrant 18 pays de différentes régions. La base de données des activités rurales génératrices de revenus inclut à la fois des données sur les revenus du ménage et des informations détaillées sur l'emploi salarié dans les zones urbaines et rurales. Cette base de données sert à étudier des questions politiques cruciales, en ce compris la diversification des revenus, l'emploi salarié rural, l'équité hommes-femmes et l'emploi rural.

55. L'OIT propose des renseignements et des données statistiques opportuns sur les tendances du marché de l'emploi, lesquels sont indispensables pour préparer des interventions politiques adéquates. Ces informations sont publiées entre autres dans les *Tendances mondiales de l'emploi*, le *Rapport sur le travail dans le monde* et le *Rapport mondial sur les salaires*.

56. À travers ses réseaux de connaissances, le PNUD propose un mécanisme d'échange d'expériences concrètes et de connaissances sur la mise en œuvre de programmes axés sur l'emploi. Ces deux dernières années, les réseaux ont acheminé des demandes sur la manière d'identifier proactivement les demandes d'emploi dans les secteurs privés au Panama et d'évaluer les prestataires de formation. Il a également été demandé comment mettre en œuvre des programmes de garantie de l'emploi pour les pauvres des zones urbaines en Inde, développer des programmes ciblant à la fois les jeunes éduqués et non qualifiés en Tunisie et déterminer les bases d'un projet d'emploi indépendant des femmes au Timor oriental. Les réseaux proposent en outre une plate-forme de discussion en ligne sur des questions conceptuelles, dont les liens entre l'emploi et la diminution de la pauvreté.

57. En collaboration avec le Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes, le PNUD a organisé une conférence afin de découvrir des expériences sur les programmes de garantie de l'emploi en 2009. Des universitaires, des experts et des représentants des bureaux nationaux du PNUD en Amérique latine y ont pris part.

58. En Inde, la loi sur la garantie nationale de l'emploi rural illustre le type de programme soutenu par le PNUD. Dans le cadre du programme, toutes les personnes éligibles se voient garantir un emploi salarié de 100 jours minimum. Le PNUD a ainsi sensibilisé les participants potentiels au programme, en les informant de leurs droits et des avantages dudit programme. Cela s'est avéré crucial pour générer des demandes d'emploi et a permis de garantir la transparence du paiement des salaires

ainsi que l'efficacité de l'administration grâce au recours à des technologies innovantes telles que les cartes intelligentes et la numérisation des données.

59. Quatorze agences membres du CCS ont procédé à des auto-évaluations et mis au point des plans d'action en recourant à la *panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent* du CCS. Au niveau national, cette dernière a été utilisée aux fins de l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ou des programmes communs en Argentine, en Indonésie, au Pakistan, en Serbie, en République arabe syrienne, dans la République-Unie de Tanzanie, en Uruguay, au Viet Nam et au Yémen.

60. Le programme sur le tourisme durable et l'élimination de la pauvreté de l'OMT fournit des informations sur la relation entre le tourisme et la diminution de la pauvreté, met en œuvre des projets veillant à ce que le secteur du tourisme soit porteur pour les pauvres, et s'efforce d'intégrer le potentiel de diminution de la pauvreté du tourisme dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

61. Le Réseau pour l'emploi des jeunes, un partenariat entre l'OIT, la Banque mondiale et le Secrétariat des Nations Unies, facilite l'échange d'informations sur les éléments fructueux des politiques et programmes sur l'emploi des jeunes grâce à un atelier international mettant en avant les meilleures pratiques et les expériences en matière de conception et de mise en œuvre des programmes pour l'emploi des jeunes. À travers des activités de renforcement des capacités ciblant les décideurs et les praticiens de l'emploi des jeunes, le réseau a renforcé la prise de conscience de l'importance de la mesure des résultats des programmes pour l'emploi des jeunes et a favorisé l'exploitation des résultats des évaluations aux fins de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'emploi des jeunes.

62. L'OIT et la Banque mondiale contribuent à diffuser les enseignements tirés dans plusieurs domaines de l'aide sociale en regroupant les connaissances sur les programmes concernant les travaux publics; en dressant l'inventaire des programmes d'assistance sociale; en réalisant des études et une analyse du marché du travail; en appliquant les principales normes du travail de l'OIT; et à travers les jeunes et les enfants par le biais de l'initiative Comprendre le travail des enfants.

63. Les conférences internationales les plus récentes organisées par la Banque mondiale sur la protection sociale et l'emploi, étaient axées sur l'obtention d'une protection sociale pour tous et la diffusion des enseignements tirés des expériences en matière de travaux publics. À l'occasion de la deuxième Conférence de Rio de Janeiro sur le développement humain, la Banque mondiale a lancé son rapport intitulé « Achieving Effective Social Protection for All in Latin America and the Caribbean: from right to reality », proposant les résultats d'une étude réalisée en Amérique latine et aux Caraïbes sur la protection sociale universelle à travers une meilleure redistribution et l'adaptation des programmes aux marchés du travail.

64. Le forum d'apprentissage sur les travaux publics de la Banque mondiale à Arusha a permis un échange des connaissances entre les praticiens et a stimulé l'apprentissage sud-sud sur la manière de concevoir et mettre en œuvre efficacement des programmes de travaux publics. Ce forum visait essentiellement à faire part de nouvelles expériences sur les aspects pratiques des programmes relatifs aux travaux publics dans les pays à faibles revenus; à jeter les bases de la constitution d'un

réseau de praticiens qui continuerait à partager des connaissances et compétences; et à favoriser une meilleure compréhension du rôle des programmes de travaux publics dans le cadre des agendas nationaux sur la protection sociale et les dispositifs de sécurité.

65. La CEPALC encourage l'échange d'expériences sur l'intégration du droit à un travail décent et une sécurité sociale dans les normes et politiques internationales relatives au vieillissement dans le cadre de réunions d'experts et de séminaires nationaux et régionaux. Un projet de coopération technique conclu il y a peu a analysé l'intégration des groupes vulnérables sur les marchés de l'emploi de certains pays, en mettant l'accent sur la situation des femmes et des jeunes peu qualifiés. Les options politiques ont été étudiées et débattues avec des décideurs et d'autres intervenants dans le cadre d'ateliers nationaux et d'un séminaire régional.

66. En collaboration avec l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine, le CEPLAC a publié deux volumes de rapports sur les multiples questions concernant les jeunes en Amérique latine, dont les conditions de vie et culturelles, l'éducation et les marchés de l'emploi pour les jeunes. Les rapports comportent des recommandations sur les différents domaines politiques abordés et ont été présentés lors de sommets et autres forums gouvernementaux et non gouvernementaux afin de stimuler le débat interrégional sur cette question.

D. Soutenir l'intégration du travail décent et l'élimination de la pauvreté dans les programmes et politiques nationaux et internationaux

67. Le programme d'action s'efforce de mieux équiper le système des Nations Unies afin d'optimiser ses initiatives visant à éliminer la pauvreté et de mieux épauler les États Membres dans la mise en œuvre de leurs initiatives nationales.

68. La FAO veille à ce que la création d'emplois ruraux, l'accès aux terres et la diversification des revenus fassent partie intégrante des politiques, programmes et partenariats agricoles et ruraux.

69. La FAO prépare pour certains pays en développement des profils sur les inégalités sociales et entre hommes et femmes en se concentrant sur la diversification des revenus et l'emploi rural. Ces profils serviront d'instruments de soutien à la politique pour le développement d'une approche stratégique d'aide aux pays de manière à ce que les politiques nationales et les plans de développement tiennent mieux compte des considérations relatives à l'emploi rural décent. Cette approche sera mise en œuvre en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et des mécanismes interinstitutions, en ce compris les PNUAD, les programmes communs des Nations Unies, et les programmes par pays pour un travail décent.

70. La FAO encourage également un travail de mobilisation quant à l'importance des aspects liés à l'emploi rural décent dans le cadre du processus du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, en guise de principal mécanisme de distribution des investissements dans l'agriculture en Afrique. La FAO soutient en particulier l'intégration de considérations relatives à l'emploi rural décent dans plusieurs pactes régionaux et nationaux du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

71. À l'échelle internationale, le PNUD cherche à rendre le concept de la croissance fondée sur l'emploi opérationnel et, plus particulièrement à permettre aux gouvernements d'évaluer des compromis entre la promotion des secteurs économiques générateurs d'emplois et les demandes d'une productivité et d'une compétitivité à long terme. Entre-temps, s'appuyant sur des travaux antérieurs sur les liens entre la pauvreté, l'emploi et la croissance, le PNUD se mobilisera pour l'intégration des stratégies de croissance fondée sur l'emploi, en ce compris des stratégies de développement du secteur privé, dans des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'autres programmes-cadres nationaux.

72. LE PNUD, l'UNICEF, l'OIT et l'Organisation internationale pour les migrations en Albanie ont engagé l'exécution d'un programme commun sur l'emploi des jeunes et la migration financé par le « Fonds pour la réalisation des OMD ». Ce projet est mené dans deux régions pilotes d'Albanie et cherche à améliorer l'emploi des jeunes ainsi que la gestion de la migration grâce à un meilleur alignement des stratégies nationales traitant de ces questions. Il repose sur trois résultats interconnectés visant à renforcer les capacités des institutions du marché du travail pour accélérer et opérationnaliser les priorités politiques nationales à travers un plan d'action cohérent sur l'emploi des jeunes; concevoir des stratégies limitant les risques de migration de jeunes défavorisés issus de zones rurales; et renforcer l'impact positif de la migration.

73. L'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD et du programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aide des pays à intégrer la durabilité environnementale en faveur des pauvres dans des processus nationaux de développement. Une telle intégration garantira qu'une utilisation non durable des ressources environnementales ne nuira pas à la réduction de la pauvreté.

74. En partenariat avec d'autres agences onusiennes, le PNUE et l'OIT soutiennent des nations au titre de l'économie verte et l'Initiative pour des emplois verts afin de concevoir des pistes garantissant un développement durable dans le domaine social et environnemental. L'Initiative pour des emplois verts entend promouvoir les opportunités et l'équité, et mobiliser gouvernements, employeurs et travailleurs afin qu'ils engagent un dialogue sur des politiques cohérentes et des programmes efficaces conduisant à une économie verte avec des emplois verts et un travail décent pour tous. Le rapport « *Emplois verts : pour un travail décent dans un monde durable à faibles émissions de carbone* » fait la lumière sur l'impact du passage à une économie verte sur le travail, l'entreprise et la façon dont les gens gagnent leur vie. Le partenariat se consacre actuellement à un projet d'économie verte visant à défendre sur un plan macroéconomique une hausse des investissements publics et privés dans des « secteurs verts ». Le rapport sur l'économie verte s'efforcera de montrer que ces investissements ont contribué au développement économique, à la création d'emplois et à une réduction de la pauvreté dans les pays en développement, et qu'ils ont été accompagnés d'une diminution des émissions de carbone et des dommages infligés à l'environnement.

75. ONU-HABITAT a entrepris plusieurs activités dont l'organisation d'événements de réseautage et d'apprentissage, l'intégration de déclarations de principe dans des messages de campagne axés sur une urbanisation et un développement rural durables, ainsi que la communication des enseignements tirés de l'initiative du « Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine ». Avec la collaboration du PNUE, de l'OIT, de l'UNICEF et du Pacte

mondial, ONU-HABITAT a organisé 24 formations sur l'emploi et les problèmes liés au travail au cours de la cinquième session du Forum urbain mondial, en mars 2010. L'organisme a également lancé la Campagne urbaine mondiale pour promouvoir des villes plus vertes, plus intelligentes et plus équitables. Cette campagne entend renforcer l'importance de l'urbanisation durable dans la politique publique et les investissements publics et privés, et mobiliser des partenaires internationaux.

76. Le rapport intitulé *The State of Urban Youth 2010/2011: Levelling the Playing Field* est le premier qui complète celui sur *L'état des villes dans le monde* en mettant l'accent sur la jeunesse urbaine. Il plaide pour un soutien national et international en faveur de la jeunesse urbaine et insiste sur l'exclusion des jeunes des opportunités de travail dans les zones urbaines afin d'attirer l'attention sur cette question critique. Il prône des programmes ciblés en faveur des jeunes pour veiller à ce qu'ils bénéficient d'une égalité d'accès aux opportunités d'emploi. De plus, il fait ressortir deux questions clés qui affectent la jeunesse : l'accès à l'éducation et l'emploi.

77. À travers le projet « Investissement social et promotion de l'emploi » de la Banque mondiale en Bulgarie, plus de 700 000 personnes ont profité des petites améliorations apportées aux infrastructures sociales et des services au niveau municipal et communautaire. Quelque 25 000 personnes ont tiré parti d'activités telles que l'amélioration des services d'emploi, une formation pour les personnes vulnérables, un soutien aux petites entreprises au moyen d'incubateurs virtuels, et une planification du développement économique local ayant permis de fournir un emploi à quelque 6 000 personnes.

78. Au Brésil, la Banque mondiale entreprend un programme économique et sectoriel sur la qualité de l'emploi de manière à favoriser la création d'un plus grand nombre d'emplois et de meilleure qualité. Le programme vise à renforcer la compréhension du comportement des marchés du travail au Brésil en identifiant et en analysant une série d'indicateurs spécifiques à la qualité de l'emploi, en identifiant les liens entre la croissance et la structure des échanges, la création d'emplois et leur qualité, et en fournissant des conseils aux analystes du marché du travail afin d'identifier des politiques renforçant la qualité des emplois.

79. En 2008, la Banque mondiale a lancé le projet sur l'emploi et le développement des compétences des migrants ruraux en Chine pour faciliter la transition des travailleurs ruraux vers les zones urbaines afin de bénéficier de meilleures opportunités d'emploi. Les politiques et les mesures de renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines du développement des compétences, des services d'emploi et de la protection du travailleur sont les principales priorités du projet. Les mesures entendent améliorer les capacités des provinces ciblées afin de proposer des formations, d'améliorer la mise à disposition de données sur le marché du travail et les services d'emplois publics pour les migrants ruraux, d'améliorer les conditions de travail des travailleurs migrants, et de renforcer la sensibilisation aux droits des travailleurs, ainsi que de faciliter les services juridiques destinés aux migrants.

80. La Banque mondiale prépare également actuellement plusieurs études régionales pour développer des stratégies visant à réduire l'informalité et développer l'employabilité des travailleurs vulnérables. Ainsi, une étude sur l'informalité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et une autre sur les emplois en

Asie du Sud seront réalisées. La Banque mondiale prépare également un rapport phare sur les compétences et l'employabilité dans plusieurs régions.

81. Le Réseau pour l'emploi des jeunes a initié une évaluation comparative des politiques d'emploi des jeunes en recueillant et partageant des informations sur les indicateurs du marché de l'emploi des jeunes dans les pays participant au Réseau et les mesures prises par les gouvernements pour s'attaquer au chômage et au sous-emploi des jeunes. L'objectif consiste à identifier des critères d'évaluation pour garantir le succès d'initiatives sexospécifiques sur l'emploi des jeunes pouvant être partagées et dupliquées dans des pays pilotes pairs.

82. Il est capital d'impliquer les partenaires de la société civile pour réaliser les objectifs figurant dans le plan d'action. Le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (SLNG) a édité une publication, *Decent Work and Fair Globalization: A Guide to Policy Dialogue*, reconnaissant que les implications politiques d'une réintégration du plein-emploi productif dans le programme économique et de développement mondial n'ont pas été suffisamment explorées. La publication dresse l'inventaire des ramifications de cet engagement sur le plan d'une meilleure gouvernance économique des institutions responsables de l'exécution des objectifs pour le plein-emploi et un travail décent. Elle entend renforcer la mobilisation des sociétés civiles faisant campagne pour davantage de justice sociale et économique en fournissant des outils pour un dialogue politique plus éclairé sur la façon d'aligner des politiques macroéconomiques, commerciales et financières sur ces nouveaux objectifs.

83. Des inspections au niveau de la main-d'œuvre et des salaires minimums sont capitales pour progresser sur la voie d'un travail décent. En Amérique centrale et au Mexique, la CEPALC a entrepris une étude sur les avantages et les inconvénients d'une réglementation des salaires minimums et d'inspections de la main-d'œuvre sur le lieu de travail en tant qu'instruments politiques pour promouvoir des emplois de qualité et un développement économique; elle a développé les propositions correspondantes pour l'amélioration de ces instruments.

84. La CEPALC a également étudié les avantages de l'intégration de groupes spécifiques tels que les anciens travailleurs et migrants sur le marché de l'emploi. Elle a par ailleurs analysé la dynamique des marchés du travail ruraux, soulignant la nécessité d'adapter les politiques nationales de l'emploi aux marchés urbains et ruraux et de promouvoir davantage d'égalité entre les sexes.

85. Avec le bureau régional de l'OIT, la CEPALC a publié deux bulletins portant sur l'impact de la crise financière et économique sur les marchés du travail des Caraïbes et d'Amérique latine, montrant comment le travail et les conditions de vie de millions de personnes se sont dégradés en raison de la crise, inversant ainsi la tendance à la diminution de la pauvreté dans la région. Les bulletins soulignent que des politiques macroéconomiques antérieures ont réduit la vulnérabilité des économies de la région et créé un espace pour des politiques anticycliques à appliquer pendant la crise. Un large éventail de politiques sur le marché du travail a en outre été mis en œuvre. Par ailleurs, les bulletins mettent en avant les bonnes pratiques dans ce domaine politique.

V. Conclusion et recommandations

86. La deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) forme un cadre d'action important pour l'amélioration des activités du système des Nations Unies à l'appui des efforts nationaux pour l'élimination de la pauvreté, en particulier les stratégies de développement nationales. Elle entend coordonner l'aide internationale en faveur de l'élimination de la pauvreté, en tant que maillon essentiel en vue du suivi intégré de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, en ce compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

87. Le thème « Plein-emploi et travail décent pour tous » s'est avéré à la fois critique et opportun, en particulier dans le contexte de la crise économique et financière internationales. Il a glané un large soutien de la part du système des Nations Unies et a permis d'améliorer la cohérence politique et la coordination des agences onusiennes en vue de la promotion et la mise en œuvre du plein-emploi et du travail décent pour l'élimination de la pauvreté. Les membres du système onusien ont conjugué leurs forces et se sont engagés à prendre des mesures de mise en œuvre spécifiques, comme énoncé dans le programme d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la deuxième Décennie, avalisé par le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le Programme d'action est un instrument majeur grâce auquel les États Membres et le système des Nations Unies peuvent traiter efficacement la priorité globale de l'emploi et du travail décent pour l'élimination de la pauvreté.

88. Les principales menaces qui pèseront sur les efforts pour l'élimination de la pauvreté au cours de la deuxième Décennie seront les crises et leurs répercussions sur les opportunités d'emploi et de travail décent. Une réponse efficace consistera de redoubler d'efforts pour renforcer la cohérence politique et la coopération du système des Nations Unies. Une mise en œuvre fructueuse des objectifs de la deuxième Décennie, en ce compris le programme d'action à l'échelle du système des Nations Unies, exige des efforts et une collaboration accrus des États Membres, de la société civile, des organisations non gouvernementales et de tous les partenaires compétents.

89. L'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager les recommandations suivantes :

a) Appeler les États Membres à maintenir leur soutien en faveur du thème « Plein-emploi et travail décent pour tous » pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), et le Programme d'action connexe à l'échelle du système des Nations Unies pour la deuxième Décennie;

b) Demander aux organismes compétents du système des Nations Unies de continuer à donner la priorité à la mise en œuvre du programme d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la deuxième Décennie avec le concours des États Membres, de la société civile, des organisations non gouvernementales et de tous les autres partenaires;

c) Conseiller vivement aux organismes compétents du système des Nations Unies de poursuivre leurs activités communes en faveur de la mise en

œuvre du Pacte mondial pour l'emploi et le socle de protection sociale en étroite collaboration avec les États Membres pour promouvoir davantage encore la cohérence politique et la coordination;

d) Exhorter le système des Nations Unies à appliquer les résultats dégagés par la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, en particulier ses recommandations sur les changements et réformes des politiques, ainsi que la réforme du système économique et financier international, en appui des objectifs de la deuxième Décennie;

e) Inviter le système des Nations Unies à soutenir les États Membres pour ce qui est du renforcement de leurs capacités politiques macroéconomiques et leurs stratégies nationales de développement en vue de réaliser le plein-emploi et le travail décent;

f) Encourager davantage de convergence et une collaboration interinstitutions pour le partage des connaissances, le dialogue politique, la facilitation de synergies, la mobilisation de fonds et la fourniture d'une assistance technique dans les domaines politiques clés sous-jacents du Programme pour un travail décent, tout en évitant un chevauchement des efforts et en améliorant la cohérence politique à l'échelle du système sur les questions de l'emploi;

g) Conseiller vivement au système des Nations Unies de poursuivre la mise en œuvre de la *panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent* du Conseil des chefs de secrétariat pour améliorer la cohérence et l'efficacité inhérente à la réalisation à l'unisson des objectifs de l'emploi, du travail décent et de la diminution de la pauvreté.